



Déserteur de la Légion

Par **petack**, le **17/03/2016 à 10:18**

bonjour,rnrnJe suis déserteur de la Légion Etrangère depuis 10 ans. je suis sur le territoire français depuis plus de 5 ans et hébergé chez une amie. je viens de me faire arrêter par la police et relaxer. je suis convoqué au tribunal dans 6 mois.rnqu'est-ce que je risque, dois-je prendre un avocat,y a t-il une association ou une organisation qui peut m'aider.rnqu'est-ce que j'encours ?rnquels risques peut avoir la personne qui m'a hébergéMerci de votre réponse.

Par **morobar**, le **17/03/2016 à 10:20**

Bonjour,rnLe résultat va différer selon votre nationalité.rnLe risque reste dans les 2 cas l'emprisonnement, mais aussi l'expulsion si vous êtes étranger.rnVotre amie ne risque rien, sauf si vous avez fait tatouer sur le front "déserteur de la légion".